

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021 EN VISIO CONFERENCE

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 29 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 mars, s'est tenu, pour la 3^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dans son article I, dont l'application a été réactivée par le V de l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020, en réunion à distance par visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur Dominique Lévêque à l'ouverture.

Monsieur Dominique Lévêque déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre CAZE en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 28 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire, Patricia Mehenni, Maire-déléguée Commune déléguée d'Aÿ et Adjoint de la Commune nouvelle; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Pierre Cazé, adjoint de la Commune nouvelle ; Agnès Michaut, Maires-adjoints de la Commune nouvelle et Commune déléguée d'Aÿ ; Frédérique Bianchini, Maire-adjoint Commune Nouvelle ; Brigitte Philippe, Maire-adjoint de la Commune nouvelle et Commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Alain Schweich, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfand, Gaëlle Stock, Maye Baudette, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Dominique Collard, Maire-adjoint de la Commune nouvelle et Commune déléguée de Mareuil sur Aÿ représenté par Dominique Lévêque; Léa Graincourt, conseillère municipal , représentée par Frédérique Bianchini ; Maryline Kerner , conseillère municipale représentée par Patricia Mehenni.

EXCUSES NON REPRESENTES : Christian Douin, Maire délégué de la Commune de Mareuil-sur- Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle ; Betty Van Sante, Maires-adjoints de la Commune nouvelle et Commune déléguée d'Aÿ.

Début de séance : 18h44

1. FINANCES : Budget primitif 2021

Il est proposé de voter le Budget Primitif 2021 décliné ci-après :

Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 6 749 700 €

RECETTES 6 749 700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES 5 415 000 €
 RECETTES 5 415 000 €
VOTE GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL..... 12 165 300,00 €

ADOPTE A LA MAJORITE (Pour 23 et 8 abstentions)

2. FINANCES : IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX POUR AY-CHAMPAGNE

Le Centre Départemental d'Assiette (CDA) nous a notifié l'évolution suivante de nos bases fiscales, et ainsi le produit fiscal assuré à taux constants :

Dont taux TFPB départemental 2020 : 15,51 et taux TFPB communal 2020 : 26,14

	Bases effectives 2020	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit fiscal assuré à taux constants
Taxe Foncière Bâti	7 674 994 €	6 277 000 €	41,65 %	2 614 371 €
Taxe Foncière Non Bâti	1 208 328 €	1 211 000 €	26,93 %	326 122 €
Taxe Professionnelle	Transfert à la CCGVM			
				2 940 493 €

Par ailleurs, les compensations évoluent de la manière suivante :

	Etat 1259 – 2020	Etat 1259 - 2020
Taxe d'Habitation	126 100 €	64 747 €
Taxe Foncière (Bâti)	1 623 €	607 550 €
Taxe Foncière (non Bâti)	44 748 €	44 600 €
Taxe Professionnelle :		
- Dotation unique spécifique (TP)	0 €	
- Réduction de la fraction imposable des salaires		
- Abattement général de 16 % des bases		
- Suppression progressive de la part des salaires	Transfert à la CCGVM	Transfert à la CCGVM
Effet du coefficient correcteur		300 292
	172 471 €	1 017 189 €

Le produit fiscal suffisant à l'équilibre du budget est de 2 940 493 €.

Ainsi le coefficient de variation pour l'année 2021 est de :

$$\frac{\text{Produit fiscal attendu}}{\text{Produit à taux constants}} = \frac{2\,940\,493 \text{ €}}{2\,940\,493 \text{ €}} = \text{Coefficient de variation} = 1$$

Pour 2021 il est proposé de ne pas augmenter les taux.

Il est proposé de voter les taux des impôts locaux comme suit :

2021
 -taxe foncière sur le bâti 41,65%
 -taxe foncière non bâti 26,93%

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. FINANCES : résultats exercice 2020 Ville

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après constatation lors du vote du compte administratif, qui doit intervenir avant le 1^{er} Juillet.

Toutefois, lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dès le budget primitif.

Vu le Budget Primitif 2021,

Il est proposé de constater les résultats de l'exercice 2020 présentés ci-après.

et de décider de reprendre par anticipation le résultat calculé ainsi :

Résultat global de la section de fonctionnement 2020	1 697 244,51
Besoin de financement de la section d'investissement 2020 arrêté :	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation	- 1 239 100,71 €
- Restes à réaliser en dépenses	1 057 960,00 €
- Restes à réaliser en recettes	561 960,00 €
Solde des restes à réaliser :	-496 000,00 €
Besoin de financement - Reprise anticipée	1 697 244,51 €
Fonds libres	0,00 €

En tout état de cause, l'assemblée devra se prononcer, après le vote du compte administratif 2020, sur l'affectation en réserve définitive du résultat, afin de couvrir, au minimum, le besoin de financement de la section d'investissement.

Elle devra également, par décision modificative du Budget 2021, procéder à l'inscription du solde d'exécution d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. SUBVENTION : subvention pour les établissements satellites pour 2021

Comme chaque année, le Conseil Municipal vote l'attribution de subventions à différents établissements satellites pour 2021. Ces montants intègrent l'avance votée lors de la séance du 14 décembre dernier.

Il est proposé d'accorder une subvention :

- au **CCAS** = 203 000 €
- à la **MJCI** = 79 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. SUBVENTION : subvention de fonctionnement pour les associations d'Aÿ

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques pour la Commune déléguée d'Aÿ (voir tableau joint)

Un amendement avait été déposé relatif à la subvention de l'ASL : soumis au vote et rejeté (7 voix pour et 24 contre)

**ADOPTE A LA MAJORITE 1 abstention,
2 membres ne prenant pas part aux votes**

6. SUBVENTION : subventions de fonctionnement pour les associations de Mareuil-sur-Aÿ

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques pour la Commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ (voir tableau joint)

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. SUBVENTION : subventions de fonctionnement pour les associations de Bisseuil

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques pour la Commune déléguée de Bisseuil (voir tableau joint)

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. SUBVENTION : demande de subventions au Département : réhabilitation des abords du Collège

Dans le cadre du programme de réhabilitation de voirie et espaces publics, il a été décidé cette année de procéder à la réhabilitation des abords du collège, plus précisément l'espace parking côté Est.

Pour ces travaux, nous pouvons prétendre à une subvention du Département.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. SUBVENTION : subvention exceptionnelle pour le Billard Club Agéen

Le Conseil Municipal peut, sur proposition des conseils communaux ou de leurs commissions, attribuer des subventions exceptionnelles.

Le Billard Club Agéen demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de couvrir une partie de leurs dépenses d'électricité de l'année 2020 qui s'élèvent à 1.477,45 €.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € au Billard Club Agéen.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. MARCHES : lancement d'une consultation : rénovation énergétiques des bâtiments communaux : choix du maître d'œuvre et choix des entreprises

Considérant que l'état français a fait de la rénovation énergétique des bâtiments publics une priorité dans le Plan Climat, la commune a décidé de procéder à des travaux de rénovation énergétiques dans les bâtiments suivants :

Changement éclairage LED

Ecole Elémentaire PIERLOT
Ecole Elémentaire AUBRAC
Ecole Maternelle Mareuil
Ecole Elémentaire Mareuil

Isolation par l'extérieur

Ecole Elémentaire AUBRAC
Ecole Maternelle Mareuil
Ecole Elémentaire Mareuil

Changement de chaudière

Ecole Maternelle Mareuil
Ecole Elémentaire Mareuil
Mairie de Bisseuil

Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre ainsi qu'une consultation pour le choix des entreprises.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. MARCHES : lancement d'une consultation : réaménagement école maternelle Centre : choix du maître d'œuvre et choix des entreprises

En raison du regroupement de deux écoles maternelles sur la commune, il est nécessaire pour ce faire, de restructurer les bâtiments de l'Ecole Maternelle Centre, notamment, réaménager la salle de restauration scolaire qui ne peut accueillir dans des conditions satisfaisantes tous les enfants fréquentant la restauration scolaire.

Pour ce faire, il est nécessaire de : modifier l'organisation des locaux en déplaçant le bureau de la direction, ainsi que l'emplacement de la bibliothèque, créer une salle pour le service périscolaire, créer un espace dédié au personnel et supprimer une salle de classe.

Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre ainsi qu'une consultation pour le choix des entreprises pour pouvoir réaliser ces travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Questions diverses :

- Compte-rendu du Conseil Communal d'Aÿ du 17 mars 2021

-Lecture de la motion proposée pour le conseil contre la fermeture de 2 divisions au Collège Yvette Lundy

-Tableau des délégations

Fin de séance : 20h35

NOMS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	PROPOSITION 2021 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SPORTIVES		
Association Sportive Laïque	6 822,75	6 822,75
Gymnastique l'Union	4 023,00	4 023,00
Club Sportif Agéen	3 745,20	3 866,10
Amicale des Coureurs Agéens	2 504,50	2 504,50
Cavaliers d'Ay	503,40	503,40
Judo Club	2 408,45	2 408,45
Amicale des Anciens d'AY	327,00	327,00
Billard Club	532,80	532,80
TOTAL	20 867,10	20 988,00
CULTURELLES		
La Champenoise	2 274,40	2 274,40
Chœur Vocalyse	327,00	327,00
Comité de Jumelage	327,00	327,00
Les Agéens	327,00	327,00
AY FESTIV	327,00	327,00
Centre Régional de la photographie	327,00	327,00
AY-LENA	327,00	327,00
L'OUTIL	327,00	327,00
TOTAL	4 563,40	4 563,40
SCOLAIRES		
Coopérative Ecole Pierlot (66 x 4,25 €)	280,50	280,50
Coopérative Ecole Aubrac (114 x 4,25 €)	505,75	pas de dossier
Coopérative Maternelles (79 x 4,25 €)	374,00	335,75
TOTAL	1 160,25	616,25
AUTRES SUBVENTIONS		
Association entourAge (CLIC)	1 850,00	pas de dossier
Amicale des Locataires de la Cour du Conseil	327,00	327,00
UNRPA	1 525,00	1 525,00
La Récré des Pot'Agés	327,00	association dissoute
Jardin Compétence et Partage	327,00	327,00
AMAP "la Gousse d'Ay"	327,00	327,00
Anciens combattants	327,00	327,00
Féd. Nat. Anciens Combattants Afrique Nord	327,00	327,00
La prévention Routière	86,00	86,00
Union Locale CGT	2 366,50	2 366,50
TOTAL	7 789,50	5 612,50
TOTAL GENERAL	34 380,25	31 780,15

NOMS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	PROPOSITION 2021 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SPORTIVES			
FCER Football	1 000,00	1 200,00	1 200,00
Scolarité Loisirs (gym)	350,00	300,00	pas de dossier
TOTAL	1 350,00	1 500,00	1 200,00
CULTURELLES			
Les Dingos du Rire	1 250,00	0,00	pas de dossier
Les Flaveux	300,00	500,00	500,00
TOTAL	1 550,00	500,00	500,00
AUTRES			
OASIS - club 3e âge	500,00	500,00	500,00
UNC Anciens combattants	700,00	500,00	500,00
Les amis de l'Eglise	850,00	2 400,00	pas de dossier
ADMR 3 Vallée Ambonnay	500,00	500,00	500,00
TOTAL	2 550,00	3 900,00	1 500,00
TOTAL GENERAL	5 450,00	5 900,00	3 200,00

NOMS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	PROPOSITION 2021 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SPORTIVES			
Club de Ping Pong	600,00	600,00	600,00
Club de Tennis	550,00	550,00	550,00
Les archers de Mareuil	800,00	800,00	800,00
SSMA Football	4 500,00	4 500,00	en attente
TOTAL	6 450,00	6 450,00	1 950,00
CULTURELLES			
Maison de Mareuil	12 500,00	10 500,00	ne souhaite pas de subv
Singuila	2 300,00	1 300,00	1 300,00
TOTAL	14 800,00	11 800,00	1 300,00
SCOLAIRES			
AIPE	500,00	500,00	pas de dossier
Familles Rurales de Mareuil	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL	1 500,00	1 500,00	1 000,00
AUTRES			
AREH	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Anciens combattants	0,00	0,00	500,00
Les amis Notre Dame du Gruguet	500,00	500,00	500,00
TOTAL	2 500,00	2 500,00	3 000,00
TOTAL GENERAL	25 250,00	22 250,00	7 250,00

La maison de mareuil comprend les clubs :
 d'aquarelle - billard - informatique - gymnastique
 paradis ludique - poker - randonnée - tir air comprimé et confrérie ST Eloi